



Baptême des enfants - Dois-je inviter mon ex ?

Par **cocotck**, le **25/11/2013** à **14:43**

Je suis séparé du père de mes deux premiers enfants depuis Février 2007 et les relations entre nous sont très houleuses.

Depuis, je me suis marié et est eu 2 autres enfants.

Cette année, nous avons pris la décision de faire baptiser les 4 enfants ensemble.

Étant donné que nous avons l'autorité parentale conjointe, j'ai demandé à mon ex de me faire un courrier où il me donnait son accord pour les deux plus grands.

Mais il a rajouté une condition à cela.

Il m'autorise à faire baptiser les enfants mais il veut être présent ainsi que sa famille.

Ce qui m'étonne puisqu'il n'est pas catholique et qu'il ne nous aidera pas financièrement à organiser l'événement.

Ce qui m'inquiète, c'est que nous nous détestons et nos familles pareils. J'ai peur que ce jour qui doit être exceptionnel pour les enfants se transforme en cauchemar et guerria entre les familles.

Je voudrais savoir si légalement, il a le droit de m'imposer ces volontés ?